



**INFORMATIONS concernant les RESULTATS  
de LICENCE 3 de la session de MAI/JUIN 2018  
(et dates des écrits de la session de rattrapage)**

**Les résultats seront disponibles le Vendredi 6 juillet à partir de 15h**

- 1) Pour prendre connaissance des résultats**
- 2) Etudiants admis en juin**
- 3) Etudiants ajournés ou défaillants en juin**
- 4) Consultation des copies d'examen de mai/juin 2017**

**1) Pour prendre connaissance des résultats :**

Les étudiants de toutes les universités devront se rendre sur le site  
<http://ent.univ-paris1.fr>

Dans l'onglet « Scolarité », sélectionner « Mon dossier étudiant ».  
Plusieurs volets sont consultables : Etat Civil, Adresses, Historique de mes inscriptions à Paris 1, Calendrier des examens, **Notes et résultats**.

Adresse directe : <http://ent.univ-paris1.fr/resultats>

**Un relevé de notes sera envoyé avant fin juillet à tous les étudiants qui se sont présentés à cette 1<sup>re</sup> session. Aucun duplicata ne sera délivré. Veuillez prendre la précaution de faire des photocopies.**

**2) ETUDIANTS ADMIS**

**Etudiants rattachés à Paris 1 :**

Le diplôme de Licence sera à demander en **janvier 2019** par courrier adressé au :

Secrétariat de la licence 3 - Cavej - 17 rue Saint Hippolyte – 75013 PARIS  
en joignant :

- une **grande enveloppe rigide** à vos noms et adresse déjà timbrée au **tarif recommandé**
- pour l'envoi du diplôme un **recommandé avec avis de réception** case « destinataire » déjà rempli avec vos coordonnées
- la photocopie de votre **relevé de notes de L3** et la photocopie d'une **pièce d'identité**.

**Autres universités de rattachement :**

Les résultats seront adressés à vos universités respectives fin juillet. Les **diplômes** seront à réclamer ultérieurement à ces universités.

## **INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES en Master 1 au Cavej**

Etudiants rattachés à Paris 1 : réinscription sur le site <http://reins.univ-paris1.fr> possible à partir du 13 juillet.

Etudiants rattachés aux Universités **PARIS 2, PARIS 5 et VERSAILLES ST QUENTIN (vérifier la convention entre ces universités et le Cavej) :**

Prendre contact avec les inscriptions administratives de ces universités en septembre lorsqu'elles auront pris connaissance des procès verbaux des résultats.

## **INSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES en Master 1**

Consulter le site : **e-cavej.org** rubrique « s'inscrire » : **Inscriptions pédagogiques** »

à partir de mi-octobre : fiche pédagogique à télécharger et à nous adresser accompagnée de toutes les pièces demandées.

## **3) ETUDIANTS AJOURNES OU DEFAILLANTS A LA PREMIERE SESSION**

### **ATTENTION :**

#### **Rappel du règlement :**

- Toute **note égale ou supérieure à la moyenne** est conservée pour la session de septembre.
- Toutes les **notes d'une unité validée ou d'un semestre validé dès la première session** restent acquises.
- Toutes les **notes de la première session inférieures à la moyenne** d'une unité d'enseignement non validée dans un semestre non validé doivent être repassées.
- La défaillance à une épreuve empêche l'obtention de l'unité d'enseignement à laquelle elle appartient, mais la défaillance à une épreuve à la première session n'empêche pas de la repasser à la session de rattrapage.
- Les étudiants boursiers doivent se présenter à l'ensemble des épreuves (délestage, première session et session de rattrapage) tant que l'année n'a pas été validée.

Les étudiants ajournés ou défaillants à la session de juin, rattachés à Paris 1 ne pourront se réinscrire administrativement qu'en octobre, après la proclamation des résultats de la session de rattrapage de septembre.

## **4) CONSULTATION DES COPIES :**

Les étudiants pourront consulter leurs copies de mai/juin 2018 avec les enseignants aux dates suivantes. La salle sera indiquée devant le secrétariat.

### **Inscription obligatoire pour la consultation :**

**en laissant un message mail** à [cavlic@univ-paris1.fr](mailto:cavlic@univ-paris1.fr) impérativement avant le lundi 9 juillet midi

en précisant le nom de l'étudiant et la matière concernée pour que la copie soit préparée.

**Les copies ne sont consultables que par l'étudiant lui-même munis de sa carte d'étudiant**

**DROIT DES SOCIETES 1 :**  
**MARDI 10 JUILLET à 10H**

**DROIT EUROPEEN :**  
**MARDI 10 JUILLET à 14H30**

**DROIT ADMINISTRATIF :**  
**LUNDI 16 JUILLET à 10H**

**DROIT DES CONTRATS SPECIAUX :**  
**LUNDI 16 JUILLET à 14h**

**Pour information :**  
**Dates des épreuves écrites de la session de rattrapage**

MARDI 11 SEPTEMBRE	18H - 19H	RELATIONS INDIVIDUELLES DE TRAVAIL
MERCREDI 12 SEPTEMBRE	11H30 - 12H30	DROIT DES SOCIETES 2
MERCREDI 12 SEPTEMBRE	14H – 17H	DROIT ADMINISTRATIF
JEUDI 13 SEPTEMBRE	9H30 – 12H30	DROIT DES CONTRATS
JEUDI 13 SEPTEMBRE	14H30 – 17H30	DROIT EUROPEEN
VENDREDI 14 SEPTEMBRE	9H30 – 12H30	DROIT DES SOCIETES 1
VENDREDI 14 SEPTEMBRE	14H – 15H	CONTENTIEUX ADMINISTRATIF
VENDREDI 14 SEPTEMBRE	16H - 17H	DROIT COMPARE

**DOCUMENTS AUTORISES :**

**CONTRATS SPECIAUX :**

Code civil non annoté

Elles ont lieu au Centre René Cassin - 17 rue Saint Hippolyte - 75013 – Paris (métro Gobelins ou Glacière - bus 21, 83, 91)  
**Les étudiants devront être présents devant l'amphithéâtre une demi-heure avant le début des épreuves pour élarger .**

La carte d'étudiant présentant la photo doit être présentée à l'entrée et conservée pendant l'épreuve.  
Les étudiants ne pourront utiliser que les copies fournies par l'administration lors de l'épreuve. Ils seront priés de laisser leur cartable, sacs et documents ainsi que leur téléphone portable et tous les appareils numériques éteints dans les travées dès l'entrée dans l'amphithéâtre.

Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne les étudiants bénéficiant d'un 1/3 temps auxquels il est demandé d'indiquer par mail à leur secrétariat avant le 11 juillet 2016 les matières qu'ils souhaitent présenter en septembre afin de les organiser.

**Les épreuves orales auront lieu à partir du 4 septembre et pendant les 3 premières semaines de septembre.**

**La convocation complète sera en ligne ultérieurement dans «actualités » avant fin juillet**